

## SÉANCE DU 26 DÉCEMBRE 1887.

---

PRÉSIDENTE DE M HOUZÉ.

---

La séance est ouverte à 8 heures et quart.

Le procès-verbal de la séance de novembre est adopté.

*Dépouillement du scrutin.* — MM. le Dr Derechter et Edm. Solvay sont proclamés membres effectifs de la Société.

*Correspondance.* — M. P. Cogels remercie la Société de sa nomination de membre effectif.

MM. G. Sergi et C. Ubaghs remercient la Société de leur nomination de membres correspondants.

Le *Medico-legal Society of New-York* annonce l'ouverture d'un concours sur un sujet non déterminé de médecine légale ou de médecine mentale, pour lequel il sera attribué un prix de 100 dollars, un prix de 75 dollars et un prix de 50 dollars. Ce concours est limité aux membres effectifs, honoraires et correspondants de cette Société, qui est d'ailleurs ouverte à tous ceux qui s'occupent de médecine mentale. La clôture du concours est fixée au 1<sup>er</sup> avril 1888.

*Ouvrages présentés.* — *Notice bibliographique sur un mémoire de M. le Dr J. Lorie, privat-docent à l'Université d'Utrecht, intitulé : Contribution à la géologie des Pays-Bas*, par M. É. Delvaux, membre effectif.

*Compte rendu de l'excursion faite en commun par la Société d'archéologie de Bruxelles et les Sociétés de Charleroi, Mons, Enghien et Nivelles, à Berzée et Rognée, le 24 juillet 1887*, par M. le baron Alfred de Loë, membre effectif.

*Étude sur l'ethnographie générale de la Tunisie*, par M. le D<sup>r</sup> R. Collignon, membre correspondant.

*Crânes des Faubouriens de Cracovie du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle*, par M. J. Koperniçki, membre correspondant.

*Una gita fra i Calabro-Albanesi*, par M. G. Barroil.

*Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique*, 1887, fascicule 10.

*Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, 1887, fascicule 11.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

COMMUNICATION DE M. V. JACQUES.  
SUR LES ZEUPIRES DE M. VAN BASTELAER.

La note que j'ai l'honneur de vous présenter n'a peut-être pas une grande importance; mais j'ai pensé cependant qu'il ne fallait pas laisser échapper l'occasion d'introduire une rectification dans notre *Bulletin*, même sur un sujet qui a été traité il y a déjà sept mois.

Vous vous souvenez qu'à la séance du mois de mai dernier, notre collègue, M. van Bastelaer, nous a lu un mémoire sur des pierres levées qui existent, ou plutôt dont une encore existe, près de Gozée, et qui portent le nom de Zeupires.

Les dolmens, autrefois très nombreux en Belgique, deviennent rares aujourd'hui, et nous avons été heureux de féliciter notre honorable collègue des efforts qu'il a faits pour sauver de la destruction cet antique monument. Mais une chose nous paraissait étrange dans la communication de M. van Bastelaer, c'est l'étymologie du mot Zeupire. Certes, l'idée était neuve et l'hypothèse séduisante : Zeupire, pierre de Zeus, pierre de Jupiter, les prêtres celtes ayant le grec comme langue sacrée, cela allait tout seul. D'autant plus qu'à deux pas de là, Gozée devenait Gau-Zeus, le bois de Jupiter. Il y avait bien cet accouplement dangereux d'une racine grecque et d'une racine celtique; mais les Celtes connaissaient le grec : n'avaient-ils pas leur monnaie au cheval désarticulé?

Il faut croire que les habitants de Gozée se sont eux-mêmes émus d'apprendre qu'ils occupaient l'emplacement d'un ancien bois consacré à Jupiter, car voici ce que l'un d'eux m'écrit :

« Le dernier fascicule du *Bulletin* de la Société d'anthropologie, qui vient de paraître, contient un mémoire de M. van Bastelaer sur les pierres levées de Gozée.

» L'honorable membre y donne une très savante dissertation sur l'étymologie de Zeupire. Il me semble cependant que ce mot peut s'expliquer plus simplement que par Zeus, Jupiter, et le wallon « pire ».

» En patois de Gozée, que je connais assez bien, et pour cause, le mot *dessus* se dit *dzeu*, et le mot *dessous*, *dzou*. Comme la Zeupire est une pierre dressée au-dessus du sol, on dit *la pire de dzeu* ou la *Dzeupire*.

» Ceci n'enlève rien à l'importance de ce monument préhistorique, mais fournit, je crois, une explication plus logique que l'accolement du mot grec *Zeus* avec le vocable wallon *pire*. »

D'un autre côté, j'ai eu la curiosité de voir si quelques auteurs que j'avais sous la main, Förstemann, Chotin, et même plus récemment Bernaerts, étaient de l'avis de M. van Bastelaer ou partageaient l'avis de mon correspondant.

Or, Förstemann (*Altdeutsches Namenbuch*, I, 591) croit que Gozée vient du nom propre Gozo.

Chptin (*Études étymologiques et archéologiques du Hainaut*, 359) qui ne fait peut-être pas autorité, mais qu'il est quelquefois bon de consulter, donne les formes anciennes de Gozeis (868), Gozées et Gousée (XII<sup>e</sup> siècle), mises pour Gausée et Gauxée, et croit que la finale dérive du suffixe collectif *etum*, qui s'est modifiée à l'infini suivant les cantons : Houzée ou Houssièrre, Frenée (frontière française) qui a été Frasnetum pour Fraxinetum. Gozée viendrait de Gaudetum.

Enfin M. Bernaerts (*Études étymologiques et linguistiques in Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, 3<sup>e</sup> série, tome VII, 1881, page 47) émet l'opinion que les formes *zée*, *zé*, *sé*, *cée*, *cé* et *cy*, dérivent de *zeis*, *ceis*, *cias*, etc., expriment l'idée de possession, de relation, et que, sans essayer d'y retrouver avec M. de Nouë *acum* et *ignis*, feu, maison, biens, domaines, cette explication donnée par Grandgagnage pourrait être admise : Lorce, Lorenceis, Laurenceias, se traduirait par *res Laurentii*, et Gozée, par *res Gozi*.

Les auteurs n'étant pas d'accord, il se peut que M. van Bastelaer ait raison; mais j'en doute et je me permets d'attirer son attention sur quelques hypothèses qui avaient été avancées avant la sienne. Peut-être trouvera-t-il que Zeus Jupiter est au moins sujet à caution.

DISCUSSION.

M. VAN BASTELAER. — La question d'étymologie des mots *Zeupire* et *Gozée* est tout à fait accessoire à la vraie question archéologique du menhir de ce nom. Nous sommes tous d'accord sur ce point.

Moi-même, si j'ai abordé cette question dans mon mémoire, je ne l'ai fait qu'incidemment et je n'ai émis sur ce point de détail que des suppositions (\*) plus ou moins plausibles et non des indications absolues. C'est du reste souvent ainsi en étymologie; Chotin pas plus que les autres et même souvent bien moins que les autres, n'est à l'abri de ce reproche. Il est inexact de parler ici d'une rectification d'erreur que j'aurais imprimée dans les publications; il s'agit simplement d'une hypothèse *proposée* en opposition à d'autres hypothèses.

Au fond donc, quelle que soit l'opinion que l'on choisisse, il s'agit d'une chose peu importante.

Pour le mot *Gozée*, je connaissais ce que disent Chotin et tous les auteurs; je les avais naturellement consultés avant d'écrire ce que j'ai écrit. Notre honorable secrétaire vient de vous énumérer toutes les suppositions qu'ils ont émises. Il y en a beaucoup, vous a-t-il dit. Oui, il y en a même trop, car c'est ici comme pour les remèdes en médecine: l'abondance d'étymologies d'un nom prouve l'absence de la bonne et véritable étymologie. Dans le cas de *Gozée*, toutes les hypothèses n'ont pas de valeur et sont abandonnées aujourd'hui.

C'est M. de Nouë qui avait tiré les déductions *acum*, *ois*, *ignis*, *inge*, d'où *feu*, *demeure*, *maison*; mais il n'a appliqué sa supposition qu'aux noms en *cée* avec un *c* ou en *sée* avec un *s* dur. Ni lui, ni d'autres n'ont appliqué cette signification à *Gozée*, lequel d'ailleurs n'a jamais porté la finale *acum*. Bien plus, cette supposition de de Nouë est aujourd'hui complètement abandonnée. Bernaerts, dans son ouvrage si apprécié, cite l'opinion de de Nouë et donne la liste des communes belges auxquelles il l'a appliquée, et dans cette liste *ne parait même pas Gozée*. Bernaerts formule ensuite cette affirmation: « Les anciennes formes n'indiquent rien de positif sur cette finale. » M. Jacques lui-même vient de vous citer cette phrase. M. Guillaume Adriens, qui a étudié à fond nos étymologies comme secrétaire de la Commission d'orthographe des communes belges, répète, affirme la déclaration de Bernaerts et la renforce de toute

---

(\*) Voir mon Mémoire.

l'autorité de son nom. Je n'ai rien à ajouter à l'opinion de ces maîtres; la syllabe *cée* ou *sée*, et encore moins *zée*, *zeis*, *zeus*, n'impliquent aucun rapport avec feu ou maison, et je ne vois rien qui m'empêche de conserver mon hypothèse de *Gozeus*, *Bois de Zeus*, en attendant mieux.

Mais ce n'est là que la moitié de la question. Je me serais trompé aussi en soupçonnant dans le mot *Zeupire* l'origine *Pierre de Zeus*. Ici, comme pour le mot *Gozée*, je ne tiens à mon idée que jusqu'à ce qu'on ait produit une étymologie plus probable; mais, franchement, la supposition transmise à mon ami M. Jacques, par un paysan de *Gozée*, ne supporte pas le premier examen. Elle prétend retrouver le nom du menhir dans le mot wallon qui signifie *dessus*. Elle donne comme origine du mot : *Pire di d'seu* pour *Pire di d'seu l'terre*. Dans la lettre, cette expression devient carrément, sans transition, *Zeupire*. Je ne vois ni la logique, ni la possibilité de cette transformation : *Pire di d'seu* ne deviendra jamais *Zeupire*. Du reste, *Pierre de dessus la terre* ne peut jamais avoir le sens de *Pierre levée ou dressée*, et le peuple a trop de bon sens pour consacrer une expression aussi fautive.

Un paysan de *Gozée*, peut-être un plaisant, a pu écrire la lettre à notre ami, mais cette lettre n'est pas sérieuse. Je suis wallon et cent fois je suis allé à *Gozée*, village voisin de Charleroi. Pour faire mon mémoire, j'ai fait et renouvelé souvent mes investigations. J'ai consulté les hommes intelligents de la commune : le bourgmestre, le secrétaire, le curé, l'instituteur, etc., je n'ai jamais entendu rien de semblable et il s'agit évidemment d'une opinion personnelle. Tout le monde au village m'a répété que le nom de la pierre inscrite au cadastre et dans les actes de la commune est *Zeupire*; le champ porte le nom de *campagne* ou *couture* des *Zeupires* et jamais une autre orthographe. On prononce ce nom par un *z* simple, sans mélange de la consonne *z*, comme dans *zeta* et dans les mots venant du grec et renfermant cette lettre.

Voici une version curieuse que j'ai recueillie depuis peu, version qui ne manque pas de sens pratique, mais qui n'a pas de base.

Un bourgmestre voisin m'a dit : l'étymologie de *Zeupire* est *deux pires*, parce qu'il y avait deux menhirs. Mais, a-t-on répondu dans le village, il y a eu trois pierres aussi et toujours le peuple disait *les Zeupires*; aujourd'hui il n'y en a plus qu'une et le peuple dit encore la *Zeupire* et le nom de la campagne est la *Campagne de la Zeupire* et non de la *pire* ou d'*elle pire*. Quel moyen de retrouver là une trace du mot *deux*? Du reste, comme je viens de le dire, le nom

reconnu et en quelque sorte officiel ne s'écrit ni ne se prononce *deux pires* ni *d'zeupire*, ni autrement, mais uniquement et depuis toujours : *Zeupire*.

Je finis comme j'ai commencé, en déclarant que jusqu'à nouvel ordre, je dois rester du même avis et maintenir ma supposition étymologique.

M. GOBLET D'ALVIELLA. — Je me permettrai d'objecter à M. van Bastelaer qu'une étymologie possible n'est pas toujours l'étymologie probable, et je lui demanderai comment il explique la présence du mot grec Zeus.

M. VAN BASTELAER. — C'est là ce que j'ai expliqué dans mon mémoire.

M. GOBLET D'ALVIELLA. — Je le sais : d'après vous, les Gaulois auraient fait usage de caractères grecs ; mais rien ne prouve qu'ils aient employé la langue grecque.

M. VAN BASTELAER. — Je ne prétends pas qu'ils employaient couramment la langue grecque, mais le grec était la langue religieuse, la langue sacrée, comme le prouvent les inscriptions relevées sur les monuments.

M. GOBLET D'ALVIELLA. — C'est là un point discutable. M. van Bastelaer prétend aussi que la prononciation du mot dont il recherche l'étymologie est *Zeupire* et non *Dzeupire* : il me semble que ce serait là un fait qui plaiderait contre l'étymologie grecque du mot.

M. VANDERKINDERE. — Pour ma part, il m'est absolument impossible de me ranger à l'avis de M. van Bastelaer. Il est inexact de prétendre que, parce que les caractères grecs ont passé en Gaule, les Gaulois ont parlé la langue grecque : c'est la première fois que j'entends dire que les druides avaient parlé le grec. Si les divinités gauloises ont reçu des noms latins, ce n'est là qu'une affaire de pure assimilation ; mais jamais on ne rencontre le nom de Zeus ou un nom grec. Ce serait donc pour la *Zeupire* un fait extraordinaire.

Il faut d'ailleurs se montrer d'une rigueur extrême quand il s'agit d'étymologies, car si l'étymologie est une science fondée sur des bases positives, il n'en existe pas moins encore beaucoup d'étymologies de fantaisie. M. Zanardelli, présent à la séance, pourrait nous donner son avis sur le point qui nous occupe.

M. ZANARDELLI. — Je n'oserais me prononcer immédiatement sur la question de savoir quelle est réellement l'étymologie du mot Gozée, mais je vous communiquerai, si vous le désirez, le résultat de mes recherches à ce sujet. Je profiterai de l'occasion pour faire quelques observations sur des arguments présentés dans la discussion. C'est une erreur de répéter que Serrure aurait prétendu que le gaulois n'était qu'un patois latin : les origines du gaulois et du latin sont sans doute communes, mais chacune de ces langues a sa physionomie particulière. Quant aux inscriptions gauloises en caractères grecs, elles sont en gaulois et non pas en grec. Il a été dit par M. van Bastelaer que *gaudetum* et *Gozée* ne proviennent pas de la même origine, parce que *d* ne se change pas en *z*. Ce changement est au contraire très possible dans toutes les langues romanes : en italien, pour ne citer qu'un exemple, *prandum* est devenu *pranzo*.

Je ne puis qu'appuyer M. Vanderkindere quand il dit que la science des étymologies est devenue une science exacte : les hypothèses en sont bannies rigoureusement.

M. VANDERKINDERE. — A ce point de vue je me permettrai de faire observer que Chotin, cité par M. Jacques, n'est pas toujours d'une exactitude scientifique absolue.

M. VAN BASTELAER. — J'ai dit que beaucoup d'étymologies étaient fantaisistes, je n'ai pas voulu dire qu'il en était de même pour toutes. Mais les étymologies proposées pour Gozée le sont, et j'ai cru pouvoir en proposer une autre qui pouvait l'être moins.

La discussion est close.

#### COMMUNICATION DE M. TITECA.

#### TAILLE & PÉRIMÈTRE THORACIQUE.

#### LEURS RAPPORTS AVEC LA TUBERCULOSE PULMONAIRE.

Si j'ai demandé la parole à propos du très intéressant travail de notre honoré président, M. le Dr Houzé, c'est pour en adopter, dans ses grandes lignes, les conclusions générales. Non pas que je n'aie certaines réserves à formuler au sujet de quelques déclarations trop absolues ou trop générales, mais ce sont là questions de détail que nous traiterons en temps et lieu.

Occupons-nous d'abord des conclusions générales :

1. — *Les Flamands sont de taille plus élevée que les Wallons.*

Cette proposition me paraît évidente. Elle est démontrée par les recherches rigoureuses faites dans l'armée et consignées par nous depuis 1879, recherches qui portent actuellement sur un peu plus de 100,000 hommes et qui sont absolument concluantes. Il suffit de jeter un coup d'œil sur le tableau analytique ci-après donnant, pour chaque province, pendant les années 1880 à 1886, la taille moyenne générale et la taille moyenne de chaque groupe, avec le périmètre thoracique correspondant à chacune de ces tailles.

J'y ai négligé le 1<sup>er</sup> groupe (tailles au-dessous de 1<sup>m</sup>,55), parce qu'il est incomplet, la plupart des miliciens qui ne possèdent pas la taille réglementaire ayant été exemptés par les conseils de milice ou de révision, bien avant la remise du contingent à l'autorité militaire.

Les recherches faites par M. Houzé au sujet des exemptions pour défaut de taille comblent du reste cette lacune.

J'ai adopté, pour ce tableau, les signes conventionnels admis dans mes précédents travaux, et j'ai désigné l'année par le chiffre des unités (0, 1, 2, 3, 4, 5, 6) inscrit sous forme d'exposant à côté de chaque signe conventionnel. Les caractères gras représentent la taille moyenne générale; les autres, la taille moyenne par groupe.

2. — *La circonférence thoracique ne dépend pas de la race, mais elle est en relation avec la taille; elle est en raison inverse de celle-ci.*

Je me joins à M. Houzé pour déclarer que, toutes choses égales d'ailleurs, la circonférence thoracique est en relation avec la taille, qu'elle est en raison inverse de celle-ci. Cela résulte de toutes nos recherches. Dans chaque province, sans exception, nous avons trouvé, d'une part, que le rapport entre la taille et le périmètre thoracique diminue à mesure que la taille augmente et, d'autre part, que le chiffre proportionnel des hommes remplissant les conditions périmétriques est d'autant plus restreint que la taille est plus élevée.

Le tracé, dans notre tableau, de la ligne périmétrique normale (deux centimètres au-dessus de la demi-taille pour les tailles infé-

rieures à 1<sup>m</sup>,66 ; un centimètre pour les tailles de 1<sup>m</sup>,66 et au-dessus) démontre nettement ces propositions.

En résulte-t-il que la circonférence thoracique ne dépend pas de la race ?

Je ne me crois pas autorisé à tirer pareille conclusion, et cette réserve me paraît d'autant plus fondée qu'en examinant ce même tableau, c'est dans une province de la zone wallone (Liège) que je trouve le périmètre le moins développé et se trouvant partout, dans tous les groupes sans distinction, au-dessous de la ligne périmétrique normale.

De même, le Hainaut, dont la taille est la plus petite de toutes les provinces, présente un périmètre thoracique qui ne vaut guère mieux que celui des provinces de Limbourg et de Flandre orientale, et qui est notablement inférieur à celui des deux autres provinces flamandes, Anvers et Flandre occidentale.

Les différences que nous venons de signaler et qui font exception à la règle relative à l'influence de la taille, dépendent-elles exclusivement de la race ? C'est peu probable. S'il en était ainsi, du reste, ne devrions-nous pas trouver dans les provinces de même race et de même taille un même périmètre thoracique, et pour toutes les provinces de même race un tracé périmétrique parallèle en rapport avec la taille ?

Ces déductions sont loin de se vérifier. Les provinces de Namur et de Liège, dont la taille est sensiblement la même, possèdent un périmètre diamétralement opposé, le plus élevé du pays dans la première, le moins élevé dans la seconde.

De même le Hainaut, dont la taille est moindre que celle du Luxembourg, possède un périmètre sensiblement inférieur à celui de cette dernière province.

Ne voyons-nous pas, d'autre part, des écarts considérables dans une même province, d'une année à l'autre ?

Je connais l'objection de M. Houzé : ces écarts sont dus aux opérateurs. Sans contester la difficulté que l'on éprouve à éviter les causes d'erreur dans la mesure de la circonférence thoracique, je ne puis être aussi affirmatif que notre estimé collègue. Cette mesure est prise par des médecins militaires et, chaque année, avant les opérations, l'inspecteur général du service de santé rappelle les instructions sur la matière et insiste sur la nécessité, pour l'administration centrale, de pouvoir compter sur des mesures rigoureusement exactes.

Il serait du reste difficile, dans l'hypothèse de M. Houzé, d'expli-

quer pourquoi les écarts se commettent toujours dans le même sens pour la même province, sens positif pour celle de Namur, par exemple, sens négatif pour celle de Liège. Cette constance du relevé périmétrique à se tenir pour telle province au-dessus et pour telle autre au-dessous du tracé normal, n'est-elle pas, tout au contraire, une présomption sérieuse en faveur de l'exactitude des mesures prises ?

En résumé, la circonférence thoracique dépend vraisemblablement de facteurs divers, la taille, la race, les mœurs, les habitudes, le genre de vie, d'alimentation et de travail, etc.

Il n'est pas possible jusqu'ici d'attribuer à chacun d'eux la part d'influence qui leur revient.

3. — *L'indice de vitalité et la capacité vitale sont moins élevés chez les individus de haute taille.*

Cela ressort toujours clairement de l'examen de notre tableau, pour autant qu'il s'agisse d'individus appartenant à un même milieu.

Pour ceux qui désireraient certains chiffres, je puis fournir le tableau ci-après, qui a été adressé, l'an dernier, à M. le Ministre de la Guerre en réponse à une question de l'espèce.

Ce tableau, relatif à l'année 1886, donne pour quelques tailles prises au hasard, à côté du chiffre total des hommes visités, le chiffre de ceux qui ne remplissaient pas les conditions périmétriques réglementaires.

1886.

TAILLE.	TOTAL DES HOMMES VISITÉS :																	
	1,093 — Anvers.	2,315 — Brabant.	1,421 — Flandre occidentale.	1,987 — Flandre orientale.	2,516 — Hainaut.	1,651 — Liège.	798 — Limbourg.	391 — Luxembourg.	811 — Namur.	12,983 — ROYAUME.								
1 <sup>m</sup> ,55	4	32	4	26	4	22	15	74	37	20	8	3	5	1	9	0	210	73
1 <sup>m</sup> ,56	13	33	6	25	5	19	9	85	29	45	30	6	10	7	24	4	374	97
1 <sup>m</sup> ,66	80	152	41	94	37	116	75	188	85	123	89	40	24	16	59	20	876	386
1 <sup>m</sup> ,70	77	156	74	67	29	119	88	93	33	110	95	42	19	11	37	11	620	402
1 <sup>m</sup> ,80	5	10	9	4	3	4	3	7	4	5	5	2	1	1	6	3	44	35

Pour le pays, on arrive au résultat suivant :

Pour la taille 1<sup>m</sup>,56, il y a 25,9 % miliciens avec périmètre insuffisant.

—	1 <sup>m</sup> ,66	—	44,0	—	—
—	1 <sup>m</sup> ,70	—	64,8	—	—
—	1 <sup>m</sup> ,80	—	79,5	—	—

4. — *Les tuberculeux ont plus de taille que les normaux de la même race.*

Aux faits déjà nombreux que M. Houzé apporte à l'appui de cette thèse, nous en ajouterons un certain nombre d'autres, également probants.

A cet effet, il me suffira de citer un passage du rapport que j'ai présenté, en septembre dernier, au Congrès d'hygiène et de démographie de Vienne. Recherchant, dans ce travail, les moyens propres à diminuer la fréquence de la phtisie pulmonaire dans l'armée, je disais :

« En Belgique, jusqu'en 1879, la priorité du choix des miliciens, lors de la remise du contingent à l'autorité militaire, appartenant au génie, à l'artillerie et à la cavalerie, l'infanterie se voyait attribuer tous les rebuts des autres armes. De cette façon, elle se trouvait placée dans un état d'infériorité relative, en opposition directe avec le rôle important qu'elle est appelée à remplir et qui exige une forte complexion jointe à des aptitudes spéciales d'agilité et d'adresse.

» Depuis 1879, cette priorité a été en grande partie supprimée et de plus, on a réservé exclusivement pour l'infanterie (et le génie) les recrues réunissant les conditions déterminées de périmètre thoracique et de poids corporel.

» Ceci étant, ouvrons la statistique médicale de notre armée et voyons quelle a été, pendant les deux périodes, antérieure et postérieure à 1879, la morbidité du chef de bronchite chronique et de phtisie pulmonaire, les dérivés de la faiblesse de complexion.

» Nous avons classé à part non seulement les armes, mais encore, dans une même arme, les corps qui ont une taille réglementaire différente.

*Relevé, par corps et par armes, de la morbidité par bronchite chronique et phthisie pulmonaire.*

CORPS ET ARMES classés par ordre décroissant de tailles.	1868-69.	1870-74.	1875-79.	1880-84.	1885.	1886.	1868-79.	1880-86.
	%.	%.	%.	%.	%.	%.	%.	%.
Grenadiers (1 <sup>m</sup> ,70 et au-dessus) . . .	3.55 (1)	1.10	1.20	1.54	1.27	2.01	1.95	1.54
Guides (1 <sup>m</sup> ,69 à 1 <sup>m</sup> ,71) . . . . .	1.54	0.86	1.80	0.96	1.32	1.22	1.40	1.17
Artillerie (1 <sup>m</sup> ,67 et au-dessus) . . . .	1.86	1.02	0.64	0.57	0.58	0.70	1.17	0.62
Génie (1 <sup>m</sup> ,65 et au-dessus) . . . . .	1.01	0.89	0.81	0.50	0.21	0.20	0.90	0.30
Lanciers et chasseurs (1 <sup>m</sup> ,64 à 1 <sup>m</sup> ,70).	1.58	0.65	0.79	0.70	1.08	0.53	1.01	0.77
Carabiniers (1 <sup>m</sup> ,62 et au-dessus) . . .	1.74	0.81	0.65	0.99	0.92	0.51	1.06	0.81
Ligne (1 <sup>m</sup> ,55 et au-dessus) . . . . .	2.45	1.06	0.69	0.62	0.56	0.58	1.40	0.59
Chasseurs à pied (1 <sup>m</sup> ,55 et au-dessus) .	1.52	0.96	0.75	0.68	0.83	0.26	1.07	0.59

(1) Pour 100 hommes d'effectif.

» Dans ce tableau, les corps ont été classés par ordre décroissant de taille, sans tenir compte de l'arme à laquelle ils appartiennent. Il a fallu, pour ce motif, placer à la queue l'infanterie de ligne et les chasseurs à pied, où l'on incorpore toutes les recrues, à partir de 1<sup>m</sup>,55 et au-dessus. En réalité, ces corps devraient occuper une place plus haut. Nous venons de voir que l'infanterie, jusqu'en 1879, se voyait attribuer tous les rebuts des autres armes. Parmi ces rebuts on trouvait beaucoup de jeunes gens de grande taille, malingres, chétifs, disgracieux, qui, invariablement versés dans l'infanterie de ligne et les chasseurs à pied, formaient un groupe très notable d'hommes grands. Cette explication était nécessaire pour permettre de se rendre un compte bien exact de l'influence générale de la taille.

» Le chiffre proportionnel des recrues possédant le périmètre réglementaire est d'autant plus restreint que la taille est plus élevée. Si cette proposition, émise précédemment, est vraie, c'est dans les corps ayant les hommes les plus grands que nous devons trouver le plus grand nombre de malades pour bronchite chronique et phtisie; et inversement le moins de malades dans les corps où la taille réglementaire est la moins élevée.

» C'est ce qui se vérifie très exactement dans le tableau ci-contre jusqu'en 1879.

» A partir de 1879, les rebuts n'ont plus été versés dans l'infanterie et, de plus, on a affecté à cette arme, ainsi qu'au génie, tous les hommes possédant le périmètre réglementaire.

» Si nos déductions sont fondées, il faut donc que le nombre des malades diminue dans les divers corps d'infanterie et notamment dans l'infanterie de ligne et les chasseurs à pied, qui avaient le triste privilège de recevoir la plupart des rebuts.

» C'est encore ce qui se vérifie, puisque ces deux corps qui, avant 1879, arrivaient, pour les malades en question, au troisième rang, descendent, après 1879, à l'avant-dernier, ne laissant derrière eux que le génie qui, comme eux, reçoit des recrues avec périmètre réglementaire.

» Il serait difficile de trouver une démonstration plus éclatante et plus officielle. »

J'ai cru devoir citer ce paragraphe en entier, bien que la fin s'occupe plus spécialement de l'influence de la circonférence thoracique. Ce qui frappe dans ce tableau, c'est l'éloquence des chiffres inscrits à la colonne résumant la situation pour la période de 1868-1879. Ils nous autorisent à dire avec M. Houzé, en renversant

les termes de sa proposition, que plus les hommes sont élevés de taille, plus ils sont sujets à devenir tuberculeux.

Nous voudrions, avant de finir, dire un mot des *très petites tailles*, que M. Houzé considère comme dues non à la race, mais à un élément pathologique. Il s'agirait de s'entendre sur la signification à donner à l'expression assez vague *très petites tailles*. Il ne peut évidemment être question ici des petites tailles admises dans l'armée, puisque c'est précisément parmi celles-là que nous trouvons le meilleur périmètre thoracique.

J'ajouterai que, dans certaines armées étrangères, française et roumaine, par exemple, on a adopté une taille minima plus petite (1<sup>m</sup>,54) que chez nous, et que cette mesure, à ma connaissance, n'a donné lieu à aucun inconvénient.

D'autre part, j'ai dressé, pour l'année 1885, un tableau indiquant les exemptions pour défaut de taille et celles pour faiblesse de complexion, et il ne m'a pas été possible de trouver un rapport quelconque entre ces données.

On pourrait m'objecter qu'il n'en existe pas davantage entre les exemptions pour faiblesse de complexion et le périmètre thoracique. La chose est réelle, mais s'explique aisément si l'on songe que les recrues visitées par les conseils de milice et de revision et celles visitées par les médecins militaires lors de l'incorporation sont loin d'être les mêmes. Les commissions de milice ont écarté un grand nombre de miliciens qui ne paraissent pas à l'incorporation et, d'autre part, un certain nombre de miliciens arrivent devant l'autorité militaire sans s'être présentés, au préalable, devant les conseils de milice.

ZONES.	TAILLE MOYENNE.	DEMI-TAILLE.	PÉRIMÈTRE THORACIQUE lors de l'incorporation.		EXEMPTIONS pour (x)			EXEMPTIONS pour	
			Périmètre moyen.	Recrues remplissant les conditions.	Défaut de taille.	Faiblesse de complexion.		Défaut de taille.	Faiblesse de complexion.
Anvers . . .	mèt. 1.67	mèt. 0.835	mèt. 0.85	% 55.1	% 5.12	% 37.7	Zone flamande.	% 3.82	% 25.3
Flandre occ.	1.66	0.83	0.85	58.8	2.92	8.6			
Flandre or..	1.65	0.825	0.82	34.9	2.48	5.7			
Limbourg. .	1.66	0.83	0.84	39.1	4.79	49.3	Zone mixte.	% 5.21	% 29.5
Brabant. . .	1.66	0.83	0.85	59.9	5.21	29.5			
Hainaut. . .	1.65	0.825	0.84	50.7	5.32	12.6	Zone wallonne.	% 3.84	% 5.9
Liège. . . .	1.66	0.83	0.82	31.6	5.82	8.8			
Luxembourg.	1.65	0.825	0.82	34.9	1.73	0.4			
Namur . . . .	1.65	0.825	0.85	65.2	2.49	1.9			

En parlant, au début de ce travail, de certaines réserves à faire au sujet de quelques déclarations trop absolues ou trop générales

(<sup>1</sup>) Les recherches faites pour les années 1882 à 1885 donnent des chiffres sensiblement les mêmes :

		EXEMPTIONS POUR			
		Défaut de taille.		Faiblesse de complexion.	
Zone flamande.	Anvers. . . . .	5.34	%	38.8	%
	Flandre occidentale . .	3.42	} 4.35	8.7	} 23.7
	Flandre orientale . . .	2.96		6.5	
	Limbourg. . . . .	5.69		41.0	
Zone mixte.   Brabant. . . . .	5.92	28.1			
Zone wallonne.	Hainaut . . . . .	4.95	} 3.94	14.7	} 7.6
	Liège . . . . .	5.55		7.8	
	Luxembourg. . . . .	2.60		2.9	
	Namur . . . . .	2.69		5.2	

formulées par notre collègue, M. le D<sup>r</sup> Houzé, j'avais surtout en vue les différences nettement tranchées qu'il établit entre les provinces flamandes et wallonnes en se basant sur des signes distinctifs tirés de la face, du crâne, de la taille, de l'angle xiphoidien et du périmètre thoracique.

Je n'ai pas la compétence voulue pour parler des caractères tirés de la face et du crâne et je n'ai fait aucune recherche relative à l'angle xiphoidien. La différence de taille est certaine, mais je crois moins à celle du périmètre thoracique.

La démonstration de M. Houzé est basée sur des moyennes calculées d'une part pour les provinces flamandes, et d'autre part pour les provinces wallonnes.

Ce procédé, qui enlève à chaque province son caractère propre, ne peut être approuvé. Qu'on examine notre tableau analytique et l'on n'aura pas de peine à se convaincre qu'au point de vue du périmètre thoracique il y a, dans chaque zone, de bonnes et de mauvaises provinces : celles de Namur, de Brabant constamment bonnes ; celle de Liège constamment mauvaise ; celles de Hainaut, de Limbourg, de Flandre orientale médiocres ; celles de Luxembourg, d'Anvers et de Flandre occidentale variables. Pourquoi ? C'est là le problème à résoudre.

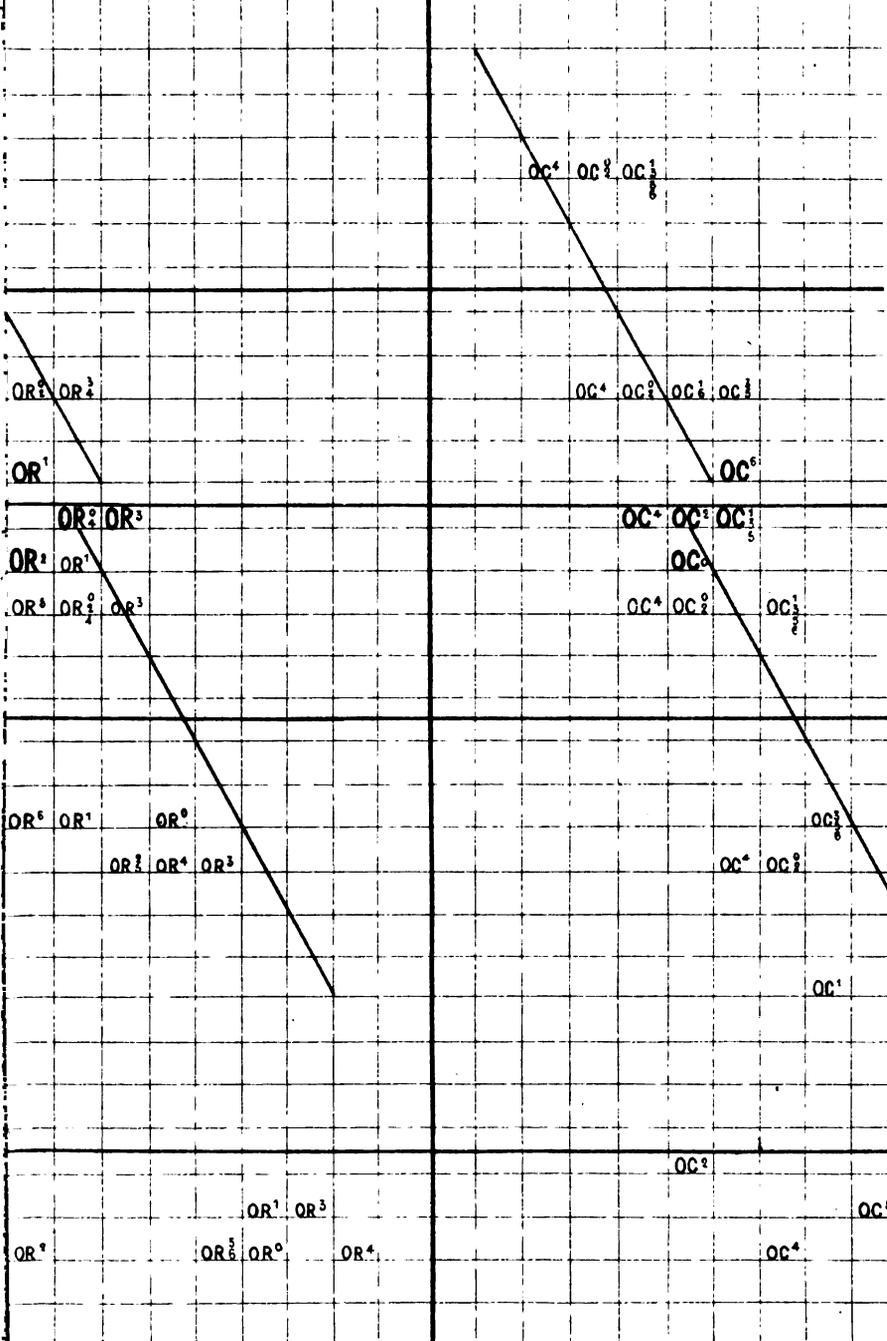
## LÉGENDE EXPLICATIVE.

A . . . . .	Province d'Anvers.
B . . . . .	— de Brabant.
OC . . . . .	— de Flandre occidentale.
OR . . . . .	— de Flandre orientale.
H . . . . .	— de Hainaut.
L . . . . .	— de Liège.
X . . . . .	— de Limbourg.
⊕ . . . . .	— de Luxembourg.
N . . . . .	— de Namur.
0 . . . . .	Année 1880.
1 . . . . .	— 1881.
2 . . . . .	— 1882.
3 . . . . .	— 1883.
4 . . . . .	— 1884.
5 . . . . .	— 1885.
6 . . . . .	— 1886.

re thoracique.

Périmètre thorac

0 <sup>m</sup> 83	0 <sup>m</sup> 84	0 <sup>m</sup> 85	0 <sup>m</sup> 86	0 <sup>m</sup> 87	0 <sup>m</sup> 88	0 <sup>m</sup> 89	0 <sup>m</sup> 90	0 <sup>m</sup> 80	0 <sup>m</sup> 81	0 <sup>m</sup> 82	0 <sup>m</sup> 83	0 <sup>m</sup> 84	0 <sup>m</sup> 85	0 <sup>m</sup> 86	0 <sup>m</sup> 87	0 <sup>m</sup> 88
-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

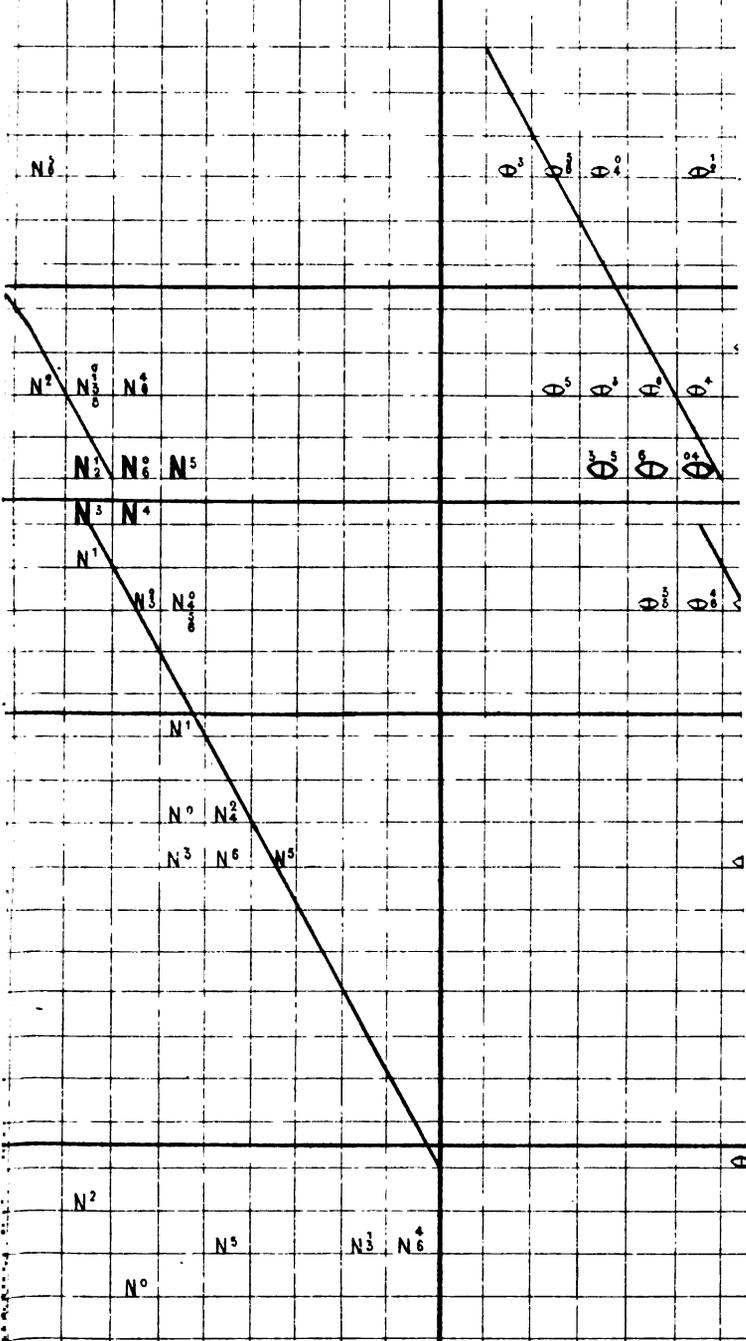




# ES LEVEES DE 1880 À 1886.

tre thoracique. Périmètre

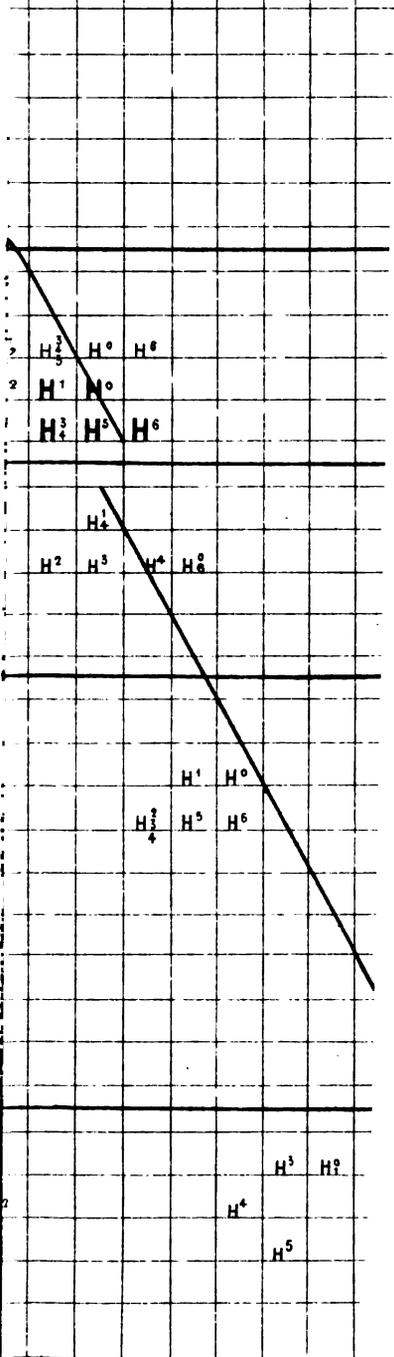
0 <sup>m</sup> 83	0 <sup>m</sup> 84	0 <sup>m</sup> 85	0 <sup>m</sup> 86	0 <sup>m</sup> 87	0 <sup>m</sup> 88	0 <sup>m</sup> 89	0 <sup>m</sup> 90	0 <sup>m</sup> 91		0 <sup>m</sup> 80	0 <sup>m</sup> 81	0 <sup>m</sup> 82	0 <sup>m</sup> 83	0 <sup>m</sup> 84
-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	--	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------





tre thoracique.

0<sup>re</sup>83 0<sup>re</sup>84 0<sup>re</sup>85 0<sup>re</sup>86 0<sup>re</sup>87 0<sup>re</sup>88 0<sup>re</sup>89 0<sup>re</sup>90





M. Tiberghien remplace M. Houzé au fauteuil de la présidence.

DISCUSSION.

M. Houzé. — Je suis heureux de voir mon savant collègue, M. Titeca, partager mon opinion et venir confirmer, par ses observations, les résultats auxquels je suis arrivé. Nous différons sur quelques points secondaires : d'abord, dans mon travail, les *très petites tailles*, que j'attribue, au moins en partie, à une déchéance organique, ne comportent naturellement pas les individus remis à l'autorité militaire, car j'ai signalé que ceux-ci ont un indice de vitalité d'autant plus élevé que leur taille est plus petite. Les très petites tailles accompagnent en Belgique les exemptions pour autres vices corporels, c'est ce qui me fait dire qu'elles sont dues à un élément pathologique. M. Titeca fait des réserves au sujet de la différence que je signale au point de vue du périmètre thoracique entre la zone wallonne et la zone flamande; il y a, dit-il, dans chaque zone de bonnes ou de mauvaises provinces. J'ai dit, à ce propos, que la circonférence thoracique n'est pas un caractère ethnique, mais cependant il existe une différence en faveur de la zone wallonne. Les provinces wallonnes relativement mauvaises, Liège et le Hainaut, sont des centres industriels qui modifient les conditions d'existence, de nutrition; les houilleurs du Borinage sont un exemple frappant de détérioration organique.

M. TITECA. — J'ai dit que je n'admettrais pas une différence absolue entre les provinces wallonnes et les provinces flamandes : le périmètre thoracique peut être, chez les hommes de taille élevée, non pas absolument plus grand, mais relativement plus grand.

M. Houzé. — C'est aussi mon avis; les différences sont toutes relatives.

M. DE VAUCLEROY. — Je voudrais avoir quelques renseignements au sujet du procédé suivi par M. Houzé dans la mensuration du périmètre thoracique.

M. Houzé. — J'ai spécifié dans mon travail que c'est la circonférence thoracique mamillaire et j'ai même cité textuellement, d'après M. Titeca, la méthode suivie par les médecins militaires.

M. DE VAUCLEROY. — Je me permets d'insister sur ce point parce qu'en France on a préconisé, avec raison d'ailleurs, différentes

méthodes. Il en résulte que les chiffres obtenus en France ne sont pas comparables à ceux que l'on a obtenus ici ; depuis 1867, en effet, on mesure de préférence la base de la poitrine, le ruban passant par le sommet de l'angle xiphoidien.

M. TITECA a constaté depuis quelques années une notable diminution dans la proportion des tuberculeux dans les régiments de ligne. Je me demande si cette diminution n'est pas générale dans toute l'armée et si elle n'est pas la conséquence de l'examen plus minutieux auquel on se livre au moment de l'incorporation, notamment en ce qui concerne les rapports du diamètre thoracique et de la taille.

M. HOUZÉ. — La circonférence prise à la base de la poitrine ne peut donner et ne donnera aucun résultat satisfaisant parce qu'il n'y a pas de point de repère fixe. En France, l'autorité militaire, ballottée entre les avis différents exprimés par les médecins, a prescrit plusieurs mensurations. La circonférence thoracique mamillaire employée en Angleterre et en Belgique est bien préférable à cause des mamelons qui sont des guides sûrs pour la pose du ruban métrique. M. Topinard, qui a examiné tous les procédés, se rallie au périmètre mamillaire.

M. TITECA. — Je partage l'avis de M. Houzé en ce qui concerne la méthode de mensuration adoptée en Belgique. Parmi les causes d'erreurs qui entachent la mensuration prise au niveau du sommet de l'angle xiphoidien, je signalerai la pneumatose gastrique, l'engorgement du foie, etc.

Il est exact que la phtisie pulmonaire a diminué dans tous les régiments ; mais elle n'a pas diminué dans tous dans la même proportion.

M. DE VAUCLEROY ne croit pas devoir insister sur cette dernière question : il convient d'attendre de nouvelles observations avant de se prononcer.

M. VANDERKINDERE. — Dans une discussion scientifique, on ne doit pas chercher à *avoir raison*, à prouver qu'on *ne s'est pas trompé* ; on doit s'efforcer seulement de trouver *ce qui est*. Si M. Houzé me démontre réellement que dans mes recherches sur la taille des miliciens en Belgique, je suis arrivé à des résultats erronés, je serai le premier à le reconnaître.

Des chiffres cependant sont des chiffres. Ceux dont je me suis

servi m'ont été fournis par la statistique officielle. Sont-ils faux ? Il serait difficile de le prétendre. Une chose est alors possible, c'est que je les ai mal interprétés.

Mais, d'abord, je tiens à constater que mes observations s'étendent pour le classement des hommes aptes au service sur une période de près de vingt ans (1842 à 1860) et pour les exemptions pour défaut de taille sur une période de quarante ans (1821 à 1860), et qu'en regard de ces chiffres les trois levées sur lesquelles opère M. Houzé (1880 à 1882) font assez modeste figure. Chacun sait que dans un travail de ce genre plus les nombres sont grands, plus les chances d'erreurs sont évitées.

D'autre part, comment ai-je procédé ? J'ai recherché dans quelles provinces se rencontrent le plus de conscrits de haute taille, dans quelles provinces le plus de conscrits de petite taille.

M. Houzé, au contraire, se demande quelle est la taille moyenne dans la région flamande et dans la région wallonne. Il y a là une double cause d'erreur : la taille moyenne est un monstre qui ne correspond à aucune réalité ; une population composée pour moitié de géants et pour moitié de pygmées donnerait une taille moyenne tout à fait normale. Ensuite, il y a danger à confondre tous les Flamands et tous les Wallons. J'ai montré que les Flamands du Limbourg sont grands et ceux de la Flandre petits. Même observation pour les Wallons de Namur comparés à ceux du Hainaut.

Je ne puis donc approuver la méthode que l'on m'oppose et qui ne conduira qu'à obscurcir la question, loin de l'éclairer. Et, en effet, prenons les chiffres de M. Houzé lui-même. La dernière colonne du tableau de la page 284 nous apprend que sur 100 miliciens, il y en a de plus de 1<sup>m</sup>,80 :

Luxembourg . . . . .	0.78
Limbourg . . . . .	0.74
Flandre orientale. . . . .	0.66
Namur . . . . .	0.59
Liège. . . . .	0.53
Anvers . . . . .	0.52
Brabant . . . . .	0.47
Flandre occidentale. . . . .	0.45
Hainaut. . . . .	0.42

Ainsi, trois provinces wallonnes, le Luxembourg, Namur et Liège, l'emportent sur trois provinces flamandes, Anvers, Brabant et

Flandre occidentale. Et cependant que disent les moyennes de M. Houzé?

Zone flamande . . . . .	0.59
Zone wallonne . . . . .	0.58

Ces moyennes ne signifient rien; elles relèvent la Flandre occidentale de 0,45 à 0,59; le Brabant de 0,47 à 0,59; Anvers de 0,52 à 0,59. Elles rabaisent le Luxembourg de 0,78 à 0,58!

La population de la Belgique est très mélangée, malgré l'exiguïté du territoire; elle comprend des Préariens, des Celtes, des Germains, des Romains, et, sous ce dernier nom, il faut entendre, en grande majorité, la race brune du bassin de la Méditerranée (en Europe). Parmi les Germains eux-mêmes, n'y a-t-il qu'un type? Sont-ils tous également grands? Sont-ils tous dolichocéphales? La question n'est pas définitivement résolue; mais assurément le procédé de M. Houzé, qui jette pêle-mêle tous les habitants de nos provinces septentrionales, uniquement parce qu'aujourd'hui ils parlent le flamand, n'est pas de nature à l'éclaircir. Je persiste donc à croire qu'il y a tout avantage à éviter les confusions, qu'il faut séparer le plus possible les provinces l'une de l'autre et dans chaque province avoir en vue les types extrêmes, les grands et les petits bien plutôt que de s'attacher à une moyenne trompeuse.

Examinons, à ce point de vue, les chiffres fournis par les trois levées de M. Houzé et recherchons dans quelle mesure ils s'accordent ou ne s'accordent pas avec les miens.

Voici d'abord la série des tailles les plus élevées, au-dessus de 1<sup>m</sup>,80.

TABLEAU DE M. HOUZÉ.

(1880 à 1882.)

	Proportion pour 100.
1 <sup>o</sup> Luxembourg . . . . .	0.78
2 <sup>o</sup> Limbourg . . . . .	0.74
3 <sup>o</sup> Flandre orientale . . . . .	0.66
4 <sup>o</sup> Namur . . . . .	0.59
5 <sup>o</sup> Liège. . . . .	0.53
6 <sup>o</sup> Anvers . . . . .	0.52
7 <sup>o</sup> Brabant. . . . .	0.47
8 <sup>o</sup> Flandre occidentale. . . . .	0.45
9 <sup>o</sup> Hainaut. . . . .	0.42

TABLEAU DE M. VANDERKINDERE.

(1842 à 1860.)

	Proportion pour 100.
1 <sup>o</sup> Limbourg . . . . .	1.45
2 <sup>o</sup> Namur . . . . .	1.40
3 <sup>o</sup> Liège. . . . .	1.20
4 <sup>o</sup> Anvers . . . . .	1.05
5 <sup>o</sup> Luxembourg . . . . .	0.85
6 <sup>o</sup> Brabant. . . . .	0.85
7 <sup>o</sup> Flandre occidentale. . . . .	0.80
8 <sup>o</sup> Flandre orientale . . . . .	8.80
9 <sup>o</sup> Hainaut. . . . .	0.80

Ce qui frappe tout d'abord, c'est que la proportion des hautes tailles est beaucoup moins forte dans les levées plus rapprochées

de nous; elle a diminué à peu près de moitié. On en conclura que la taille, loin de se relever, tend à s'abaisser en Belgique.

Mais, si l'on fait abstraction des chiffres absolus, leur valeur relative est restée sensiblement la même. La plupart des provinces ont gardé leur rang : le Hainaut, la Flandre occidentale, le Brabant, Anvers, Liège, Namur, le Limbourg. Il n'y a d'exception que pour le Luxembourg qui, cinquième dans ma liste, est devenu premier dans celle de M. Houzé, et pour la Flandre orientale qui du numéro 8 est passé au numéro 3, mais avec une moyenne encore inférieure à celle que je lui assignais.

Au fond, nos deux tableaux se confirment autant qu'il était possible de l'espérer pour des périodes d'étendue si différente.

Voyons maintenant les *minima*. M. Houzé, à la page 286, ne donne que la moyenne des tailles au-dessous de 1<sup>m</sup>,55, défalcation faite des individus exemptés pour défaut de taille. Mais, comme il indique à la page 290, les chiffres des exemptés pour défaut de taille, il n'y a qu'un simple calcul à faire (\*) à l'effet de trouver le total des jeunes gens qui, dans une levée de milice, n'atteignent pas 1<sup>m</sup>,55.

TABLEAU (RECTIFIÉ) DE M. HOUZÉ.  
(1880 à 1882.)

1 <sup>o</sup> Limbourg . . . . .	7.57
2 <sup>o</sup> Hainaut . . . . .	7.29
3 <sup>o</sup> Brabant . . . . .	6.65
4 <sup>o</sup> Liège . . . . .	6.60
5 <sup>o</sup> Anvers . . . . .	6.03
6 <sup>o</sup> Namur . . . . .	5.69
7 <sup>o</sup> Luxembourg . . . . .	5.28
8 <sup>o</sup> Flandre occidentale . . . . .	4.48
9 <sup>o</sup> Flandre orientale . . . . .	4.15

TABLEAU DE M. VANDERKINDERE.  
(1842 à 1860.)

1 <sup>o</sup> Flandre orientale . . . . .	17.90
2 <sup>o</sup> Flandre occidentale . . . . .	16.45
3 <sup>o</sup> Limbourg . . . . .	14.75
4 <sup>o</sup> Brabant . . . . .	14.45
5 <sup>o</sup> Liège . . . . .	14.45
6 <sup>o</sup> Hainaut . . . . .	14.15
7 <sup>o</sup> Anvers . . . . .	12.60
8 <sup>o</sup> Luxembourg . . . . .	10.95
9 <sup>o</sup> Namur . . . . .	9.20

A première vue, il semble que ces deux tableaux ne coïncident plus du tout. En effet, la Flandre occidentale et la Flandre orientale qui fournissaient le plus de petites tailles en donnent mainte-

(\*) En indiquant par  $y$  la moyenne de la 1<sup>re</sup> colonne de la page 286, et par  $x$  le chiffre obtenu en soustrayant de 100 la moyenne de la page 291, on obtient la proportion suivante :

$$y : 100 = x : x$$

( $x$  représentant la proportion des tailles de moins de 1<sup>m</sup>,55 dans la levée entière), ou, par exemple, pour le Limbourg :  $1,33 : 100 = x : (100 - 6.39) = 93.67$ , c'est-à-dire :  $x = 1.24$ . D'où il résulte que les miliciens au-dessous de 1<sup>m</sup>,55 sont au nombre de  $6.33 + 1,24 = 7.57$ .

nant le moins, et le Hainaut qui était au sixième rang est descendu au deuxième. Mais ce dernier point a peu d'importance; car les moyennes du Limbourg, du Brabant, de Liège et du Hainaut sont, dans mon tableau, assez rapprochées. Et, pour le reste, on voudra bien remarquer que le classement des provinces est resté identique. Si donc l'on fait abstraction, pour le moment, des deux Flandres, on arrivera à la conclusion (que j'avais formulée en 1872) que le Luxembourg et Namur sont les deux provinces qui renferment le moins de petites tailles.

Comment se fait-il maintenant que les deux Flandres se présentent, à vingt ans d'intervalle, sous des aspects si différents? C'est un problème que je ne me flatte pas d'élucider, mais que M. Houzé n'a pas, à mon sens, résolu le moins du monde.

Visiblement, il est embarrassé lui-même. « Les provinces, dit-il » (p. 291), sont très inégalement partagées relativement aux » exemptions de taille.... Cette inégalité tient à des causes locales » que nous n'avons pas à élucider en ce moment (?); nous nous » bornerons à constater la coïncidence constante des exemptions » pour défaut de taille et pour infirmités. »

Cette dernière proposition est beaucoup moins évidente que ne veut le dire mon savant contradicteur et elle ne ressort pas du tout de ses tableaux.

Le Limbourg, qui compte le plus de petites tailles, est, en même temps, presque à la tête du chiffre des grandes tailles. Il serait difficile de prétendre que la même cause produit deux effets aussi contradictoires.

Le Hainaut, qui a presque autant d'exemptions que le Limbourg, n'est certes pas la province la plus féconde en infirmités. D'après le Dr Meyne (statistique de 1851 à 1855), il y avait dans le Hainaut, 75 exemptions pour infirmités sur 1000 conscrits, tandis que la province d'Anvers en fournissait 156, la Flandre occidentale 147, la Flandre orientale 128. Or, dans le tableau des exemptions pour défaut de taille, de M. Houzé, ce sont précisément les deux Flandres qui sont le plus favorisées et Anvers occupe une situation intermédiaire qui n'est certes pas des plus mauvaises.

C'est donc une assertion absolument gratuite de soutenir que la forte proportion des petites tailles soit toujours due à une cause pathologique. Je me permettrai, sur ce point, de reproduire ici ce que j'écrivais dans mes *Recherches sur l'Ethnologie de la Belgique* (p. 39) :

Les recherches anthropologiques ont prouvé que la taille est un

élément beaucoup moins variable qu'on ne pourrait le croire. « Il n'est pas douteux, dit M. Broca, à la page 326 de son *Mémoire sur l'Ethnologie de la France*, que les causes débilitantes peuvent nuire à la croissance du corps. Mais, quoique cette proposition soit vraie dans une certaine mesure, il est facile de reconnaître qu'il *n'y a aucune liaison, aucune relation quelconque entre l'état sanitaire de nos départements et le rang qu'ils occupent sur notre carte d'exemptions*, ou, si l'on veut, entre la constitution plus ou moins robuste et la taille plus ou moins élevée de nos conscrits ». Et il conclut : « Ainsi toutes les causes hygiéniques, toutes les influences locales, *tous les éléments autres que l'élément ethnologique*, sont absolument incapables d'expliquer la variation de la taille en France. »

M. Boudin (*De l'accroissement de la taille en France*) est exactement du même avis. « La taille, dit-il, est, avant tout, l'expression de la race (p. 233). » — « L'hypothèse d'une prétendue solidarité entre la taille et les infirmités est désormais insoutenable (p. 241). » — « Ce sont les hommes grands qui font les hommes grands (p. 231). »

M. Houzé défend cette thèse que la crise du paupérisme qui a sévi en Flandre à partir de 1846 a eu pour conséquence d'abaisser la taille et que j'ai eu le tort de m'adresser, à une période si troublée, pour éclaircir une question d'ethnologie.

Je réponds que je ne pouvais employer, en 1872, que la statistique des années précédentes et que du reste mes chiffres échappaient, en partie, au reproche que l'on m'adresse, puisqu'ils remontaient jusqu'en 1820. A cette époque, la crise n'existait pas en Flandre, et comme je le disais (p. 39) : « De 1815 à 1824, l'excédent des naissances sur les décès était dans la Flandre orientale de 5.600; dans la Flandre occidentale de 4.983; en 1845, il était encore, dans l'une de 4.505; dans l'autre de 3.117; dans les années suivantes, au contraire, ce sont les décès qui l'emportent sur les naissances, savoir, pour la Flandre orientale, de 1.562 en 1846, de 6.271 pour 1847, de 2.705 pour 1848 et, pour la Flandre occidentale, de 3.073, 8.487, 4.541. » Avant 1846, la situation était donc normale. Or, nous possédons les chiffres d'exemptions de la période de 1821 à 1833 :

Flandre occidentale . . . . .	17.9 pour 100
Flandre orientale . . . . .	18.7 —

On voit que ces chiffres sont bien supérieurs à ceux que donne M. Houzé. Mais, je le répète, je n'entends pas chercher l'explication de ces divergences. J'aime mieux attendre que des observations

nouvelles, continuées pendant une période plus longue, nous aient appris si réellement la taille se relève dans nos pays flamands.

M. Houzé, qui rattache ses recherches sur la taille à une théorie ethnologique, part de cette idée que les populations flamandes sont toutes germaniques et *doivent* être grandes, que les populations wallonnes sont prégermaniques, par conséquent petites, et qu'il se rencontre, dans les régions wallonnes, des individus de haute taille; ce doivent être des Germains.

Je ne puis accepter aucune de ces propositions.

D'abord l'expression : *prégermanique*, n'a pas de sens précis; car les Prégermains de M. Houzé peuvent être des Celtes grands ou des populations allophyles petites.

Que les Celtes fussent grands, cela n'est pas douteux. Tous les auteurs anciens le rapportent. Les Écossais sont encore de grande taille. Et les recherches de M. Broca ont établi que dans le nord de la France, c'est-à-dire dans la région où les Belges celtiques sont restés le plus purs, le moins mélangés d'Ibères et de Ligures venus du Midi et de Francs venus du Nord, la taille est précisément celle de nos provinces wallonnes de Namur et du Luxembourg.

Pourquoi, en outre, les Germains et spécialement les Flamands seraient-ils tous grands? L'Anglais court et ramassé n'a certes rien emprunté aux races brunes du Midi. En Hollande, Lubach a parfaitement indiqué le type grand qui paraît se rattacher surtout aux Frisons et le vrai type néerlandais : taille moyenne, visage arrondi, nez gros, crâne large.

En Flandre même, les peintres du XVII<sup>e</sup> siècle nous ont familiarisés avec la figure du paysan trapu, et déjà Guichardin, dans sa *Description de la Belgique*, et Meyer, dans son *Histoire de Flandre*, nous disaient que la taille était loin d'être partout également élevée,

Meyer : Genus hominum... robusto corpore, dispari attamen statura, partim procera, partim brevi, partim quadrata.

Dira-t-on que les Flamands de petite taille ne sont pas de vrais Germains? Cela est fort possible, et je suis loin de le contester. Mais la seule question qui nous occupe en ce moment est celle de savoir si la population actuelle de la Flandre, avec tous les mélanges que les temps historiques et préhistoriques ont pu y apporter, est réellement grande ou petite.

Quant à l'influence que les Germains auraient exercée dans nos provinces wallonnes et qui se serait traduite par un accroissement de la taille, ici encore je ne puis souscrire aux paroles de M. Houzé.

« La province de Namur, dit-il (p. 289), a été fortement germanisée... » — « Le Hainaut s'est trouvé un peu en dehors de la ligne d'invasion (p. 290). »

L'histoire donne à cette assertion un démenti formel. C'est par le Hainaut que l'invasion des Francs s'est opérée; leurs rois ont eu pendant longtemps Tournai pour capitale; un nombre considérable de noms de lieux y ont conservé encore aujourd'hui l'empreinte germanique.

Mais, je l'ai dit au début de cette réponse, des chiffres sont des chiffres et je n'entends pas contester ceux de M. Houzé; je les crois seulement insuffisants pour établir un fait d'une portée aussi considérable que celui auquel mènent ses observations, à savoir que la taille de la population flamande est plus élevée aujourd'hui qu'il y a vingt-cinq ans. Ce serait assurément un résultat favorable si cet accroissement provenait, comme on le dit, d'une amélioration des conditions de la vie, et l'on aurait dans cette constatation une réfutation inattendue des thèses pessimistes de certaine école d'après laquelle l'ouvrier belge se nourrit d'une manière insuffisante.

Quoi qu'il en soit, la conclusion de M. Houzé, si peu probable qu'elle me paraisse, n'aura pas pour effet de renverser celle à laquelle j'étais arrivé il y a quinze ans. Elle aura établi seulement que la taille humaine est un élément moins fixe que ne l'avait cru Broca, un des fondateurs de l'anthropologie moderne. A l'avenir de nous apprendre qui a raison (\*).

---

(\*) Je crois pouvoir ajouter à cette communication la copie d'une lettre que je recevais le 7 avril 1873, de M. Desimpel, avocat, à Warneton, et dans laquelle M. Houzé pourra trouver une confirmation anticipée de sa thèse.

« MON CHER MONSIEUR,

» La curiosité m'a pris de faire un relevé de la taille des conscrits de Warneton pendant les périodes 1842-1850 et 1851-1860, et de le comparer au tableau de la page 33 de vos *Recherches sur l'ethnologie de la Belgique*.

» Pendant la période 1842-1850, Warneton n'était pas encore séparée de Ploegsteert dont la population est exclusivement agricole et présente un type différent de la vraie population Warnetonnoise. Je trouve qu'alors (voir le tableau que je joins à ma lettre) Warneton présente par 1000 conscrits : 166, 522, 301, 11 contre 195, 521, 277, 7, chiffres de votre tableau; le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> chiffre présentent seuls quelque différence.

» Pendant la période 1851-1860, les deux tableaux ne présentent plus aucun rapprochement. Mais ce qu'il y a de curieux, c'est la période 1861-1870 comparée à la précédente. Quelle différence dans les chiffres! La totalité d'aucune province n'a

M. Houzé. — Dans ma communication sur la taille j'ai démontré, chiffres en main, que la méthode suivie par M. Vanderkindere l'avait conduit à des résultats inexacts; au lieu de défendre sa méthode, il a préféré attaquer la mienne et a surtout insisté sur la longue période de temps choisie par lui dans ses recherches; M. Vanderkindere a trouvé qu'à côté de ses formidables colonnes, mes trois levées représentant 35,416 hommes « font modeste figure.. »

On sait que mon honorable contradicteur prétend que son procédé, qui consiste à rechercher dans quelles provinces il y a le plus de hautes tailles et dans quelles autres il y a le plus de petites tailles, est préférable à la méthode des moyennes que j'ai employée.

Avec son procédé, M. Vanderkindere arrive à classer le Limbourg au dernier rang de toutes les provinces.

donné de 1851 à 1860 un chiffre pareil à celui de Warneton pour la taille de 1<sup>m</sup>,67 à 1<sup>m</sup>,799. La différence est marquante entre 1851-1860 et 1861-1870. Je sou mets ces chiffres à votre examen.

» Je regrette que la nouvelle loi fasse le tirage par cantons, sans quoi j'aurais comparé les trois années 1871, 1872 et 1873 avec leurs aînées. Il y aura peut-être moyen de faire ce travail; je verrai si c'est possible.

» Vous me direz que des relevés faits sur une aussi petite échelle ne peuvent rien présenter de fixe et dont on soit admis à tirer des résultats. Je l'admets; mais le fait que j'ai constaté mérite toute attention, d'autant plus que je ne vois pas que la population ait changé, ni qu'il y ait eu des émigrations et immigrations importantes.

» Agrérez, etc.

» L. DESIMPEL.

» Warneton, le 7 avril 1873. »

### WARNETON.

#### Taille des conscrits.

	1 <sup>m</sup> ,56 et au-dessous.	1 <sup>m</sup> ,561 à 1 <sup>m</sup> ,669.	1 <sup>m</sup> ,67 à 1 <sup>m</sup> ,779.	1 <sup>m</sup> ,80 et au-dessus.	
Nombre réel . . .	62	192	110	4	} 1842 à 1850
Par 1000 . . . . .	166	522	301	11	
Nombre réel . . .	33	110	42	1	} 1851 à 1860
Par 1000 . . . . .	177	592	226	5	
Nombre réel . . .	24	95	120	4	} 1861 à 1870
Par 1000 . . . . .	100	392	492	16	

N. B. En 1850, le hameau de Ploegsteert fut séparé de Warneton et érigé en commune distincte; de là cette différence entre le nombre de conscrits dans la première période et celui des périodes suivantes.

Par ma méthode, au contraire, je constate que le Limbourg a la taille moyenné la plus élevée et par la sériation de tous les groupes qui composent cette moyenne, j'arrive à trouver que le groupe de 1<sup>m</sup>,66 à 1<sup>m</sup>,70 est représenté par 33,45 %, que le groupe de 1<sup>m</sup>,70 à 1<sup>m</sup>,80 est représenté par 22,33 %; l'addition des deux groupes donne donc 56,52 % de tailles au-dessus de la moyenne générale du royaume ! Cet exemple suffit et les recherches de M. Titeca ont démontré en corroborant mes résultats que le procédé de M. Vanderkindere donne des résultats absolument faux ; la seule méthode exacte est celle que j'ai suivie et qui consiste à étudier non seulement les moyennes, mais les différents groupes qui la constituent par l'ordination et la sériation. M. Vanderkindere a donc tort d'insister sur la période de temps qui lui a fourni ses chiffres ; il aurait beau choisir une durée plus grande encore, que ses nombres énormes viendraient se briser contre mon solide carré de 35,416 hommes. Ce dernier nombre est très respectable et j'ose affirmer qu'aucun travail ultérieur ne parviendra à modifier mes conclusions qui jaillissent des chiffres eux-mêmes.

Pour combattre avec plus de force ma méthode, M. Vanderkindere s'est appuyé sur l'autorité incontestée de l'illustre Broca qui s'est également adressé aux tailles extrêmes pour l'étude des différentes races de France. Il est probable que M. Vanderkindere aura oublié de lire la note qui se trouve au bas de la page 302 du tome I<sup>er</sup> des *Mémoires de Broca*. Voici cette note : « S'il était possible de connaître la taille moyenne des conscrits de chaque département, il serait bien plus rigoureux de faire reposer sur cette donnée les études relatives à la taille des Français. Malheureusement il n'existe aucun document de ce genre, aucun du moins qui puisse nous servir ici. » Or cette *méthode rigoureuse* est celle que j'ai suivie : je l'oppose à celle qu'a employée M. Vanderkindere et que Broca n'a utilisée que faute d'autres documents.

Après avoir démontré que le travail de M. Vanderkindere repose sur une erreur, je pourrais me dispenser de relever d'autres objections, mais nous ne sommes d'accord sur aucun point et je tiens à discuter pied à pied, aussi bien les détails que les parties principales.

Mon savant contradicteur, en énumérant les peuples divers qui ont coptribué à notre ethnologie, cite les Préariens, les Celtes, les Germains et les Romains et sous ce dernier nom, il faut entendre, d'après lui, la race brune du bassin de la Méditerranée. Les Méditerranéens sont dolichocéphales, très leptorrhiniens et ils ont les

cheveux noirs; ils ne peuvent pas du tout être compris parmi les Romains, qui ne représentent du reste aucun type admis, et je ne vois pas quelle parenté pourraient avoir avec nos brachycéphales à face élargie, les dolichocéphales méditerranéens à face allongée!

A propos des Germains, M. Vanderkindere me demande s'ils sont tous grands et dolichocéphales. Quand nous parlons du type germanique, si bien caractérisé, nous n'avons en vue que les blonds du bassin de la Baltique, qui sont Germains par la langue et par la race. Quant aux Germains du Sud qui sont brachycéphales et bruns, ils sont Germains par la langue, mais il n'y a pas de différence anatomique notable entre un Bavarois et un Français du Centre.

M. Vanderkindere prétend plus loin que je jette pêle-mêle les habitants de la zone septentrionale, uniquement parce qu'ils parlent la même langue; quand mon honorable collègue a étudié la couleur des yeux et des cheveux, il a nettement opposé la zone flamande qu'il a appelée « *la zone germanique par excellence* » à la zone wallonne qui contient une proportion plus forte de bruns. Je n'ai donc pas apporté la confusion en conservant cette division que tous les caractères anthropologiques justifient surabondamment. En fait de confusion, je vois surtout le résultat auquel l'examen des tailles extrêmes a conduit M. Vanderkindere : le Limbourg est à côté de la province de Namur, Anvers est associé au Luxembourg et la Flandre orientale est unie au Hainaut! Voilà à quelle association disparate conduit la méthode des tailles extrêmes quand on laisse de côté tous les groupes intermédiaires!

Mon savant collègue m'attribue des allégations que je n'ai jamais formulées; il me fait dire que tous les Flamands sont grands et tous les Wallons sont petits! Mais sur aucune partie de la terre il n'existe de population assez pure pour présenter des caractères uniformes. J'ai répété à propos de la taille ce que j'ai dit pour toutes les autres particularités que j'ai étudiées : la population de la Belgique est fort mélangée, mais à des degrés très inégaux et suivant que tel ou tel élément ethnique l'emporte sur les autres, la majorité des habitants participe de l'une ou de l'autre race.

Dans le but d'éviter le renouvellement de discussions stériles et interminables sur la question celtique, j'avais évité de me servir du mot celt et j'avais employé le mot *prégermanique* dans ma communication. Cet adjectif n'a pas trouvé grâce devant M. Vanderkindere qui lui reproche de manquer de précision et qui allègue que mes Prégermains peuvent être des *Celles grands* ou des *popu-*

*lations allophyles*. Tout d'abord je me permets de rappeler à mon honorable collègue qu'il a dit dans tous ses écrits que tous les Celtes étaient grands. Pourquoi donc parle-t-il aujourd'hui des Celtes grands? En admet-il d'autres actuellement? Quant à moi, je me suis servi du mot prégermanique parce que j'admets avec un grand nombre d'anthropologistes que les Gaulois (je ne dis pas les Celtes) et les Germains étaient de la même famille ethnique; cette opinion repose sur la constatation de l'identité des caractères physiques. Le terme prégermanique veut dire antérieur aux Germains et à ceux qui présentaient le même portrait; ces derniers peuvent être considérés comme un premier essaim germanique. M. Vanderkindere me dit que le terme n'est pas précis et il lui préfère le nom d'*allophyle*. Que veut dire *allophyle*? D'une autre tribu. On est assuré de ne jamais se tromper avec *une dénomination assez élastique*, disait M. Vanderkindere dans son *Ethnologie de Patria belgica*. Il préférerait alors la division de Huxley et adoptait ses Mélanochroi et ses Xanthochroi; aujourd'hui il reprend le mot *allophyle*. Ce n'est pas le seul changement que j'ai à constater; mon savant contradicteur fait appel aux historiens et aux peintres pour repousser mes conclusions qui reposent sur des caractères physiques. Que disait M. Vanderkindere en parlant des renseignements historiques dans *Patria belgica*? « La détermination des types actuels tranche toutes les controverses et réduit au silence les affirmations contradictoires, fussent-elles appuyées de Tacite et de César. »

Aujourd'hui, M. Vanderkindere, n'ayant pas d'argument tiré de l'anatomie à m'opposer, appelle les peintres et les historiens à son secours.

L'art et le sentiment personnel ne doivent pas intervenir dans les discussions rigoureusement scientifiques; la science, habituée aux procédés précis, exacts, n'a rien à gagner en s'appuyant sur les opinions toujours contradictoires des historiens et sur les impressions des artistes.

J'ai dit que la province de Namur a été plus germanisée que le Hainaut, en m'appuyant sur les caractères anthropologiques éclairés par les recherches archéologiques et les renseignements historiques. Les Francs des nombreux cimetières qui se trouvent le long de la Meuse avaient une haute stature, le crâne dolichocéphale et une protubérance occipitale fortement accentuée. En étudiant les habitants de cette province, on rencontre les descendants de ces Francs avec des caractères identiques : ce sont des Germains juxta-

posés et mélangés aux brachycéphales prégermaniques. Qu'il y ait eu, avant les Francs, de grands blonds dans cette province, cela n'est pas douteux, mais ces envahisseurs étaient un premier essaim germanique remontant à une époque indéterminée. J'ai dit que le Hainaut a été beaucoup moins germanisé; à cela M. Vanderkindere me donne un démenti formel : « C'est par le Hainaut, dit-il, que l'invasion des Francs s'est opérée; leurs rois ont eu pendant longtemps Tournai pour capitale; un nombre considérable de noms de lieux y ont conservé encore aujourd'hui l'empreinte germanique. » Il est absolument inexact de dire que l'invasion franque s'est opérée par le Hainaut; les hordes germaniques ont passé le Rhin à des hauteurs différentes et beaucoup d'entre elles ont remonté la Meuse pour déboucher dans les plaines de la Champagne. Ce qui prouve du reste d'une manière formelle que les Francs, malgré le séjour de quelques princes à Tournai, ont eu plutôt une influence politique qu'une influence ethnique, c'est que, d'après les recherches de M. Vanderkindere lui-même, c'est l'arrondissement de Tournai qui contient la plus forte proportion de bruns de toute la Belgique !

Quant à l'empreinte germanique d'un grand nombre de noms de lieux, elle ne prouve absolument rien : c'est souvent la langue de la minorité qui supplante l'autre, au prix de quelques modifications qui ne l'altèrent pas dans ses caractères essentiels. L'influence linguistique des Francs a pu se faire sentir sur les noms des localités puisque tous les pouvoirs politiques relevaient d'eux; mais ces barbares ont perdu leur langue et leurs croyances pour adopter celles des vaincus plus civilisés. Du reste, « les caractères fournis par la linguistique, a dit Broca (p. 275, t. I de ses *Mémoires*), sont toujours utiles, quelquefois indispensables, mais, à eux seuls, ils ne peuvent résoudre définitivement les questions d'anthropologie. Lorsque les conclusions qui paraissent en découler sont en opposition avec celles qui reposent sur les caractères physiques, lorsqu'il y a lieu de se demander si une race a changé de type ou si elle a changé de langue, l'hésitation doit disparaître devant cette considération que le type est infiniment plus permanent que le langage..... La linguistique, par conséquent, fournit à l'anthropologie des renseignements et non des arrêts, et elle doit intervenir dans nos débats, non à titre de juge, mais à titre de *témoin*. »

J'arrive enfin à l'influence des milieux dont l'action sur la taille est absolument certaine. J'ai dit cependant qu'il faut accorder à la race la part prépondérante qu'elle a le droit de revendiquer, mais

il y a d'autres facteurs qui, par leur intensité, peuvent l'annihiler ou la diminuer. Dans son premier mémoire sur la taille, Broca a été beaucoup trop absolu et a attribué à l'influence ethnique une part beaucoup trop large. M. Vanderkindere a fait une longue citation de ce premier mémoire pour pouvoir nier que les famines, les épidémies fussent capables d'abaisser la taille. Eh bien, Broca, qui cherchait surtout la vérité et non la vérification constante des opinions qu'il avait émises, a modifié sa manière de voir en avançant dans ses études et dans un mémoire présenté à l'Académie en 1867; travail qui est reproduit page 450 du tome I des *Mémoires d'anthropologie*. Voici comment il s'exprime : « Dans toute race, quelle qu'en soit la taille normale, de mauvaises conditions hygiéniques, sociales ou politiques peuvent nuire au développement d'un certain nombre d'individus et produire, dans la taille moyenne, un abaissement notable, auquel succédera un mouvement d'élévation lorsque ces conditions seront améliorées. L'étude des variations de la taille moyenne d'un peuple donne donc une assez bonne mesure de sa prospérité générale non seulement sous le rapport physique, mais encore sous le rapport intellectuel et moral, car ces deux choses sont étroitement unies ainsi que l'indiquait déjà l'antique adage : *mens sana in corpore sano*. »

L'accroissement de la taille que j'ai constatée dans les Flandres, quarante ans après la période de famines, d'épidémies, de calamités de toutes sortes, est une réparation, une restauration de la population des Flandres; la taille, qui s'était abaissée, s'est relevée. Ce fait n'autorise nullement M. Vanderkindere à dire que cette constatation réfute « la thèse pessimiste de certaine école d'après laquelle l'ouvrier belge se nourrit d'une manière insuffisante. » La taille ne s'est relevée que par la diminution du nombre des hommes les plus petits; elle pourra croître encore, mais elle ne dépassera pas le niveau que la nature assigne à chaque race. Ce que j'ai constaté prouve tout simplement que l'influence de la race a repris ses droits après avoir été tenue en échec par des circonstances exceptionnelles. Dans d'autres provinces où des causes permanentes de déchéance organique existent comme dans le Hainaut et la province de Liège, les petites tailles conservent à peu près la même proportion. Il est absolument indéniable que les crises intenses mais passagères, subies par les Flandres et que la détérioration produite par certaines industries malsaines d'une manière lente mais durable, expliquent très naturellement les différences que nous avons signalées.

M. Vanderkindere cite Boudin pour repousser l'influence des milieux : « les hommes grands font les hommes grands, » a dit l'auteur de la *Géographie médicale*. Telle qu'elle est formulée, cette proposition est inacceptable; la condition sociale entre commé facteur important dans la différenciation de la taille. En voici une preuve convaincante : la taille des différents arrondissements de Paris a été relevée séparément pour les levées de milice et se répartit de la manière suivante :

	Taille.
Quartiers riches. . . . .	{ Champs Élysées, Europe . . . . . 1662
	{ Odéon, St-Germain-des-Prés . . . . . 1656
	{ Passy, Auteuil . . . . . 1653
Quartiers pauvres. . . . .	{ La Roquette, Folie Méricourt . . . . . 1637
	{ Porte St-Denis, hôpital St-Louis . . . . . 1635
	{ Belleville, Charonne . . . . . 1632

Ce tableau montre que la taille s'abaisse des quartiers riches aux quartiers pauvres; l'alimentation, les conditions hygiéniques exercent une influence considérable qui se traduit du maximum au minimum par une différence de 3 centimètres!

Je sais bien que l'on peut ici encore faire intervenir le facteur race et prétendre que les quartiers aristocratiques donnent des tailles élevées, non à cause des conditions différentes, mais parce que les grands blonds dominant chez les descendants des familles nobles; mais le mélange est trop considérable depuis des siècles pour expliquer un écart aussi grand.

A Bologne, à tous les âges, la taille moyenne des individus de la classe aisée dépasse celle des individus de la classe pauvre; la constance de ce résultat se répète dans les deux sexes (Riccardi).

En Amérique, aux États-Unis, toutes les statistiques ont constaté que la taille est plus élevée que celle de tous les peuples dont sont issus les Américains (Gould).

Les travaux de Roberts, de Paolo Riccardi, de Bowditch, de Pagliani, etc., ainsi que toutes les expériences de zootechnie démontrent l'influence d'un bon régime sur l'accroissement de la taille. M. Topinard, qui a fait dans ses *Éléments d'anthropologie* une étude complète de la taille d'après les documents de tous les pays, conclut que : « la taille de l'homme reproduit celle de sa race avec les variations individuelles qu'elle comporte et qui sont dues principalement aux influences de régime, de milieux et de santé qui ont agi sur elle pendant les diverses phases de son développement. »

Les considérations que je viens d'émettre, ainsi que toutes celles que j'ai fait valoir dans mon étude, m'autorisent à formuler les conclusions auxquelles je suis arrivé et qu'aucune des objections de M. Vanderkindere n'est parvenu à atténuer.

J'ai prouvé que si mon savant collègue a obtenu un résultat inexact, c'est parce que la méthode des tailles extrêmes qu'il a choisie ne peut conduire qu'à des erreurs.

La seule méthode pour étudier un caractère par la statistique, c'est la méthode des moyennes aidée de la sériation des groupes qui composent la moyenne. C'est celle que j'ai employée et qui m'a fourni des conclusions entièrement opposées à celles que M. Vanderkindere a formulées il y a quinze ans, et qui reposaient sur un procédé exclusif condamné par celui qui ne s'en est servi que comme pis aller, par l'illustre Broca.

M. VANDERKINDERE se réserve de revenir sur cette discussion qui ne pourrait se terminer aujourd'hui vu l'heure avancée; il aurait notamment à relever plusieurs points du discours de M. Houzé qui lui paraissent inexacts.

La discussion est close.

La séance est levée à 11 heures.

---

